

COUPE NATIONALE FEMININE FUTSAL – PHASE REGIONALE 1ER TOUR – SAISON 2024/2025

PAGE 1/4



FÉMININE
FUTSAL
FFF

9 clubs se sont engagés. L'engagement est gratuit.

Les tirages des 2 premiers tours se font par groupes géographiques afin de limiter les déplacements et pour une meilleure gestion des créneaux disponibles des clubs recevants.

Notre Ligue aura **1 qualifiée à fournir à la F.F.F. pour les 1/8èmes de finale.**

SYSTEME COUPE NATIONALE FEMININE FUTSAL (PHASE LFNA) SAISON 2024/2025

(**1** QUALIFIEE POUR LA FFF POUR LES 1/8 EMES DE FINALE)

9 Engagées

Semaine 50	1er Tour	1 match avec	2 clubs					
Semaine 2	2ème Tour	4 matches avec	1 vainqueur	+	7 entrantes			
Samedi 08 ou dimanche 09/02/2025	Finale Régionale	1 plateau final avec	4 vainqueurs :	6 matches				
							9	engagées

Calendrier des tours :

- **1er Tour – à disputer au plus tard le 15 décembre 2024 :**
- **A.J. AULNAYSIENNE FUTSAL / F.C. NORD 17**

- **2ème tour** – à disputer au plus tard le 12 janvier 2025.

- **Finale régionale :**

Elle concernera les **4 équipes** qualifiées à l'issue du 2ème tour et aura lieu le **samedi 8 ou le dimanche 9 février 2025** dans un lieu restant à confirmer (sous forme d'un plateau).

Organisation des rencontres

Le club 1^{er} nommé de chaque match est le club recevant. Il a la charge de l'accueil, avec bienséance et convivialité, vis-à-vis de l'équipe visiteuse et des officiels, ainsi que des servitudes liées à l'utilisation de la salle. Au besoin, il se mettra en liaison avec l'Animateur Futsal de son District pour les aménagements éventuels en rapport avec l'organisation.

Le club recevant réservera un créneau de salle permettant au club visiteur d'assurer son trajet en toute sécurité et sa venue dans des délais convenables.

En cas de difficulté de réservation, il sera rendu compte à l'Animateur Futsal du District d'appartenance qui apportera une aide dans ce domaine.

Dès le créneau réservé, le club recevant informera son District et le service Compétitions de la LFNA en charge du suivi administratif : competlfna@lfna.fff.fr

En cas de difficulté majeure d'obtention d'un créneau, la rencontre sera inversée. Aucun dépassement des dates butoirs ne sera accordé. La section futsal régionale statuera si un tel cas s'avère et pourra appliquer un forfait à l'équipe qui n'a pas mis tout en œuvre pour disputer sa rencontre dans les délais impartis.

En cas de retard non justifié de plus d'un quart d'heure au coup d'envoi de la rencontre de la part d'une équipe, il sera constaté un forfait.

Réglementation technique

Réglementation fédérale : Lois du jeu – terrain – ballon – fautes et incorrections (règles Futsal – saison 2024/2025, complétées par le règlement F.I.F.A.).

Nombre de joueuses : Chaque équipe sera composée de 5 joueuses et de 7 remplaçantes, gardienne de but comprise. Pour toutes les joueuses, les remplacements sont volants. Les joueuses remplacées peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçantes.

Ballons : Chaque club devra fournir un ballon de Futsal.

Maillots et chaussures : Chaque club devra avoir 2 jeux de maillots de couleur différente, numérotés de 1 à 12 et être équipé de chaussures appropriées (de préférence avec semelles blanches par respect des installations). Les chasubles (de couleur différente des maillots) sont obligatoires pour les remplaçantes et pour respecter les procédures de remplacement.

Rappel : Les protège-tibias, brassard de la capitaine sont obligatoires et les bijoux sont interdits.

Secours : Chaque équipe se munira de sa trousse d'urgence de premiers secours.

Qualifications :

Pour participer à l'épreuve, les joueuses licenciées Futsal ou Libre doivent être régulièrement qualifiées pour leur club à la date de la rencontre.

COUPE NATIONALE FEMININE FUTSAL – PHASE REGIONALE 1ER TOUR – SAISON 2024/2025

PAGE 3/4

Les joueuses doivent être licenciées Seniors, U20 F. ou U19 F. avant le 1er février de la saison en cours. Les joueuses licenciées U18 F et U17 F. peuvent également participer à cette Coupe à condition d'y être autorisées médicalement dans les conditions de l'article 73.1 des Règlements Généraux de la FFF.

Les joueuses licenciées U16 F. ne sont pas autorisées à participer à cette Coupe.

Une joueuse ne peut participer à la compétition que pour un seul club.

Le nombre de joueuses mutées est indiqué à l'article 160 des Règlements Généraux de la FFF.

Le nombre de joueuses étrangères non ressortissantes de l'Union Européenne ou de l'espace Economique Européen ou de pays ne disposant pas d'accord d'association ou de coopération avec l'Union Européenne est limité à 2.

Les arbitres exigent la présentation des licences et vérifient l'identité des joueuses.

Quelle que soit la phase concernée, se disputant sous forme de tournois, une joueuse ne présentant pas de licence ne peut participer.

Dans le cadre d'un tournoi, les dispositions de l'article 151 des Règlements Généraux ne sont pas applicables afin de permettre aux équipes de disputer plusieurs matches le même jour.

Durée des rencontres

2 x 25 minutes (en **déroulé**). Entre les deux périodes une pause de 15 minutes est observée.

Un temps mort d'une minute par période et par équipe. Cumul des 5 fautes par période.

A la fin du temps réglementaire, si les deux équipes sont à égalité, l'arbitre fera exécuter l'épreuve des tirs au but disputée suivant le principe de « la mort subite » : arrêt au premier écart constaté.

Lors de la **Finale Régionale (plateau à 4 équipes)**, le temps de jeu sera : **2 x 10 minutes** (temps réel : salle équipée d'un chronométrage électronique).

Arbitrage : Les **2 arbitres officiels de chaque match** seront désignés par la **Commission Régionale d'Arbitrage**, ou, par délégation, via la **Commission Départementale d'Arbitrage** du District du club recevant.

Les frais d'arbitrage seront supportés par moitié par les clubs en présence. **Les frais d'arbitrage seront imputés par la LFNA sur le compte des clubs et crédités aux arbitres par virement bancaire.**

Délégué : Les frais du délégué seront supportés par moitié par les clubs en présence. **Les frais seront imputés par la LFNA sur le compte des clubs et crédités au délégué par virement bancaire.**

Feuilles de matches : Elles seront gérées par la tablette (**FMI**). Merci de faire le nécessaire dans Footclubs pour l'attribution de l'équipe aux utilisateurs désignés.

Discipline : Les sanctions prononcées lors des matches de Futsal doivent être purgées, selon les modalités de purges telles que définies à l'article 226 des Règlements Généraux de la F.F.F. Dans le cas d'une joueuse titulaire d'une double licence, les suspensions fermes doivent être purgées, selon les mêmes modalités, dans les différentes équipes des deux clubs concernés, que ce soit en Football Libre ou en Futsal.

COUPE NATIONALE FEMININE FUTSAL – PHASE REGIONALE 1ER TOUR – SAISON 2024/2025

PAGE 4/4

Dans le cadre des tournois de futsal, les sanctions prononcées sont :

- Avertissement
- Exclusion (2^{ème} avertissement ou exclusion directe).

La joueuse exclue ne peut pas revenir dans le match, ni s'asseoir sur le banc des remplaçantes. Elle sera de plus suspendue automatiquement pour le match suivant de son équipe.

L'équipe peut être complétée après deux minutes de jeu effectif avec l'autorisation du chronométrateur ou après un but marqué par l'équipe adverse avant ces deux minutes.

Si l'équipe en infériorité numérique marque un but, elle poursuit le jeu sans modification jusqu'au terme des deux minutes.

Si les deux équipes jouent avec 4 ou 3 joueuses et qu'un but est marqué, elles gardent le même nombre de joueuses.

En ce qui concerne les faits disciplinaires non directement liés aux faits de jeu exposés ci-avant, les dossiers sont transmis à la Commission Régionale de Discipline pour suite à donner. Toutefois, en cas d'incident grave, la Commission d'Organisation est habilitée à prendre toutes mesures conservatoires utiles dans le cadre du tournoi.

Vous trouverez, ci-dessous, le lien concernant la réglementation de la Coupe Nationale Féminine Futsal :

<https://media.fff.fr/uploads/documents/reglement-de-la-coupe-nationale-feminine-futsal-2024-2025.pdf>

Tous les cas non-prévus et les litiges éventuels au présent règlement seront jugés en dernier ressort par la section futsal régionale.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers électroniques doivent être adressés **uniquement au service Compétitions de la LFNA** à l'adresse : competlfna@lfna.fff.fr par la messagerie Gmail, seule officielle (**pas de messagerie personnelle**).



**FÉMININE
FUTSAL**

FFF